

## **REGLEMENT DU JEU « Jeu concours Ki ET LA »**

### **ARTICLE 1 : Société Organisatrice**

**La société « Oxybul éveil & jeux »**, SAS au capital de 10.328.368, 00 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n° 410 267 199, dont le siège social est situé 162 Boulevard de Fourmies, 59100 ROUBAIX.

Ci-après dénommée la « Société Organisatrice » organise **un jeu gratuit sans obligation d'achat** intitulé « Concours Ki ET LA », ci-après dénommé « le jeu » à compter du 13 juillet 2016, jusqu'au 31 juillet 2016 minuit inclus.

### **ARTICLE 2 : Accès au Jeu**

Ce Jeu est accessible via le compte Facebook d'Oxybul Eveil & Jeux à l'adresse suivante : <http://shakr.cc/1xlp>, du mercredi 13 juillet 2016, 9 heures au dimanche 31 juillet 2016 minuit, dates et heures de connexion françaises faisant foi.

Il est expressément rappelé ici que la participation au Jeu n'est conditionnée à aucune obligation d'achat.

### **ARTICLE 3 : Inscription et participation au Jeu**

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique résidant en France Métropolitaine à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu de même que les membres de leur famille vivant à la même adresse. Il s'agit notamment du personnel de la Société Organisatrice et des membres des sociétés éventuellement partenaires de l'opération.

Une seule participation, par utilisateur Facebook et par personne (même prénom, même nom, même adresse postale, même adresse e-mail et adresse IP) pendant toute la durée de l'opération est autorisée, sous peine de disqualification au Jeu. Toute tentative de participations multiples d'une personne physique avec des adresses mails différentes ou comptes Facebook différents entraînera l'exclusion définitive de tous les participants identifiés et l'annulation immédiate de tout gain potentiellement obtenu durant le Jeu.

Tout participant âgé de moins de 18 ans, doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au Jeu et accepter le présent règlement. La Société Organisatrice se réserve le droit de demander de justifier de cette autorisation et de disqualifier tout participant mineur en l'absence de justification de cette autorisation.

La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Toute participation devra être loyale :

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer avec plusieurs comptes Facebook, plusieurs adresses postales ou plusieurs emails ainsi que de jouer à partir d'un compte Facebook, d'une adresse postale ou d'un autre email ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Si les renseignements fournis par un participant étaient incomplets ou si les critères exigés par la Société Organisatrice n'étaient pas strictement respectés, son inscription ne serait pas prise en compte et la Société Organisatrice se réserverait la faculté d'écarter de plein droit sa participation.

Il en serait de même en cas de tricherie avérée ou de fraude. Sera notamment considérée comme fraude, le fait pour une personne de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque participant devant s'inscrire au Jeu sous son propre et unique nom.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et de ce présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du Jeu ou encore qui viole les règles officielles du Jeu. La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent Jeu en raison d'événements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, ce Jeu ne devait pas se dérouler comme prévu, la Société Organisatrice se réserverait alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le Jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

Par ailleurs, dans un souci d'adaptation, la Société Organisatrice se réserve la faculté de modifier le règlement du Jeu.

Toute modification du présent règlement donnera lieu à un avenant et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne. Tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

#### **ARTICLE 4 : Modalités de participation**

Pour jouer, les participants doivent se rendre sur le réseau social Facebook à l'adresse suivante [www.facebook.fr](http://www.facebook.fr) puis sur la Fan page Facebook de « Oxybul éveil et jeux » afin de devenir Fan en cliquant sur le bouton « J'aime ». Il est donc nécessaire de disposer d'un accès à Internet, d'une adresse électronique valide et d'un compte Facebook pour participer au jeu.

Toute participation par un autre moyen (téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique, etc.) ne pourra être prise en compte.

Les participants sont ensuite invités à faire parvenir, durant la période de validité du concours mentionnée à l'article 1, un dessin réalisé par l'enfant, représentant ce qu'il emmène dans sa valise pour partir en vacances. Le dessin devra être en couleur, par tout moyen (crayons, feutres, peintures, pastels, collages, gommettes, paillettes, découpages...). Le dessin ainsi réalisé devra être envoyé par téléchargement sur l'application disponible sur la page Facebook Oxybul éveil et jeux, après avoir scanné ou photographié. Le dessin devra être impérativement original. Aucune marque, dessin ou modèle ou autre signe distinctif protégé par le droit de la propriété intellectuelle, appartenant à un tiers ne devra apparaître sur le dessin. Le participant et son représentant légal s'engagent dès à présent à fournir un dessin ne contrevenant pas aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers. En outre, le dessin ne doit pas porter atteinte à l'esprit créatif et ludique du présent Concours : tout dessin non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ainsi que les dessins à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public, ou encore portant atteinte aux droits d'auteur ou de propriété intellectuelle d'un tiers, ne seront pas pris en compte.

Les dessins envoyés ne seront pas retournés à l'enfant et au représentant légal.

A noter : L'ensemble des informations communiquées dans ces champs doit être valide. A ce titre, vous vous engagez à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à votre disposition, en sachant que tout formulaire d'inscription rempli de façon incomplète ou erronée, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation. Vous reconnaissez que les données que vous nous communiquez et qui sont stockées dans nos systèmes d'information sous réserve de votre acceptation, sont exactes et valent preuve de votre identité. En cas de modification de ces données durant la période du Jeu, le participant devra en informer la Société Organisatrice avant la fin du Jeu à l'adresse figurant en entête du présent règlement.

Il pourra ensuite vous être demandé d'indiquer si vous souhaitez recevoir la newsletter d'Oxybul éveil et jeux. Il est entendu qu'il n'y a aucune relation de cause à effet entre le fait de souhaiter recevoir la newsletter Oxybul éveil et jeux et le fait d'être sélectionné pour participer au tirage au sort. Vous vous abstenrez de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. Ainsi, la Société organisatrice se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort et/ou Jeu tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement.

## **ARTICLE 6 : Dotations**

L'opération relative au Jeu est dotée de 10 (dix) kits plage Ki ET LA et Oxybul éveil et jeux, d'une valeur totale de 319,80 € (Trois cent dix neuf euros et quatre-vingt centimes) TTC dont le détail des lots est le suivant :

- 10 lunettes de soleil Jokala 2 - 4 ans bleu canard Ki ET LA, d'une valeur unitaire de 23,99€ (vingt trois euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes).
- 10 sets de pétanque Oxybul éveil et jeu, d'une valeur unitaire de 7,99€ (sept euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes).

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier la nature des gains.

Ces modifications sont opposables à compter de leurs mises en ligne.

#### **ARTICLE 7 : Désignation des gagnants**

Un jury composé de membres salariés de la société organisatrice et de la société KI ET LA élira, au plus tard le 3 août 2016, les 10 dessins gagnants, représentant ce que l'enfant emmène dans sa valise pour partir en vacances.

Le jury s'attachera à des critères de créativité et d'originalité. La désignation des gagnants s'effectuera avant le 05 mai 2015 par la Société Organisatrice.

#### **ARTICLE 8 : Gratuité du Jeu**

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

#### **ARTICLE 9 : Autorisation de publication**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'afficher les noms ainsi que la liste des lots remportés par les gagnants, sans que cela ne leur confère d'autres droits que la remise des lots. Pour la remise des lots aux participants de moins de 18 ans, l'accord des parents sera nécessaire.

#### **ARTICLE 10 : Protection des données personnelles**

Pour participer au Jeu, les participants doivent fournir certaines informations les concernant.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales... Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le

remboursement des lots déjà envoyés.

Conformément à la loi n° 78 17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données collectées les concernant auprès de la Société Organisatrice :

Oxybul éveil et jeux

21 bis rue Lord Byron

75008 Paris

Sous réserve de leur consentement, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par la Société Organisatrice ou ses partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

#### **ARTICLE 11 : Responsabilité et garantie**

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

#### **ARTICLE 12 : Acceptation du règlement du Jeu**

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. Le gagnant doit accepter que son identité soit publiée, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de son lot.

#### **ARTICLE 13 : Litige et loi applicable**

Ce Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine de la Société Organisatrice et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice.

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du Jeu. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à

OXYBUL EVEIL & JEUX

21 bis rue Lord Byron

75008 Paris

Le timbre de la demande de règlement sera remboursé sur simple demande écrite conjointe au tarif lent en vigueur (obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant et de l'intitulé du Jeu).